

Technip : Dividende au titre de l'exercice 2014

Ce communiqué annule et remplace le communiqué du 23 avril 2015

L'Assemblée Générale de Technip réunie le 23 avril 2015 a approuvé le dividende proposé au titre de l'année 2014 d'un montant de 2,00 euros par action et décidé de proposer aux actionnaires une option de paiement du dividende en actions.

Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles qui seront remises en paiement du dividende est fixé à 52,81 euros. Ce prix est égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende proposé et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

La date de cotation des actions ex-dividende est fixée au 29 avril 2015. Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions ordinaires nouvelles entre le 29 avril et le 15 mai 2015 inclus en faisant la demande auprès de leurs établissements teneurs de comptes. Pour les actionnaires qui n'auront pas exercé leur option d'ici le 15 mai 2015, le dividende sera payé uniquement en espèces¹.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pour un versement du dividende en actions, le dividende sera payé en numéraire le 28 mai 2015. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions, le règlement livraison des actions interviendra lui aussi le 28 mai 2015.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1er janvier 2015 et feront l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur Euronext Paris. Elles comporteront les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires déjà émises et seront entièrement assimilées aux actions déjà admises aux négociations.

Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement du dividende en actions est de 4 271 703 actions (hors option au supérieur), représentant environ 3,7 % du capital et 3,4 % des droits de vote de la société sur la base du capital et des droits de vote à la date du 31 mars 2015.

¹ Les titulaires d'ADR peuvent être soumis à des conditions différentes de choix et de paiement et devraient consulter le dépositaire pour recevoir des compléments d'information

Calendrier :

- 28 avril 2015 Date d'arrêté (« Record date ») pour le paiement du dividende
- 29 avril 2015 Date de détachement (« Ex date ») pour le paiement du dividende et ouverture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
- 15 mai 2015 Clôture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
- 21 mai 2015 Annonce des résultats de l'option
- 28 mai 2015 Mise en paiement du dividende en espèces, règlement livraison du dividende en actions

Avertissement

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 4° et 212-5 5° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que de l'article 13 et de l'annexe III de l'instruction AMF n° 2005-11 du 13 décembre 2005 telle que modifiée.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres financiers. Ce communiqué, ainsi que tout autre document relatif au paiement du dividende en actions, ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2014 en actions nouvelles Technip n'est pas ouverte aux actionnaires résidents de tout pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès des autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. En tout état de cause, cette option est ouverte aux actionnaires résidant dans un Etat membre de l'Union européenne, en Norvège, en Suisse, aux Etats-Unis, au Canada, aux Emirats Arabes Unis, à Hong Kong et à Singapour. Les ordres en provenance des autres pays ne seraient pas acceptés.

Les actionnaires devront procéder aux formalités qui pourraient être imposées par le droit applicable dans leur juridiction. En particulier, ce communiqué n'a pas été revu par une autorité de régulation de Hong Kong et doit être considéré avec attention. Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal.

En cas de questions sur le contenu de ce communiqué, les actionnaires sont invités à consulter leur propre conseil.

Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un paiement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à Technip, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents au Groupe, se référer à la section "Facteurs de risques" du document de référence pour l'exercice 2014 de Technip (disponible sur le site web de Technip, www.technip.com).

°
° °

Technip est un leader mondial du management de projets, de l'ingénierie et de la construction pour l'industrie de l'énergie.

Des développements Subsea les plus profonds aux infrastructures Offshore et Onshore les plus vastes et les plus complexes, nos 38 000 collaborateurs proposent les meilleures solutions et les technologies les plus innovantes pour répondre au défi énergétique mondial.

Implanté dans 48 pays sur tous les continents, Technip dispose d'infrastructures industrielles de pointe et d'une flotte de navires spécialisés dans l'installation de conduites et la construction sous-marine.

L'action Technip est cotée sur le marché Euronext Paris et aux USA sur le marché OTCQX (OTCQX : TKPPY).



Relations Investisseurs et Analystes

Kimberly Stewart
Aurélia Baudey-Vignaud
Michèle Schanté

Tél. : +33 (0)1 47 78 66 74, e-mail : kstewart@technip.com
Tél. : +33 (0)1 85 67 43 81, e-mail : abaudeyvignaud@technip.com
Tél. : +33 (0)1 47 78 67 32, e-mail : mschante@technip.com

Relations Publiques

Laure Montcel
Delphine Nayral

Tél. +33 (0)1 49 01 87 81
Tél. +33 (0)1 47 78 34 83, e-mail : press@technip.com

Site internet

<http://www.technip.com>

Site internet investisseurs
Site mobile investisseurs

<http://investors-fr.technip.com>
<http://investors.mobi-fr.technip.com>